
POLITIQUE SUR LES PRÉSENCES DURANT LES ANNÉES PRÉ-EXTERNAT

Adoptée en comité de programme le 12 mars 2026

Préambule

Cette politique souhaite établir un cadre et une compréhension commune entre la direction et le corps étudiant en ce qui concerne l'assiduité aux activités d'apprentissage, dans l'esprit de la Charte de l'Okanagan¹, afin de favoriser « une culture de compassion, de bien-être, d'équité et de justice » au sein de notre communauté.

Le terme « présence » plutôt qu'« absence » vise à mettre l'emphasis sur le caractère positif d'une présence pleine et entière pour favoriser le mieux-être en tant que personne apprenante.

Par ailleurs, l'application de cette politique permet d'identifier et de rencontrer les personnes étudiantes qui manifestent des difficultés d'ordre personnel ou académique par des absences répétées et de leur offrir un soutien approprié ou de les orienter vers les ressources professionnelles adaptées.

Politique

La majorité des activités d'apprentissage prévoit des séances avec une interaction importante afin de permettre un apprentissage approfondi et de consolider les notions apprises de façon individuelle.

Plusieurs facteurs soutiennent l'importance d'une pleine présence à ces activités :

1. Le lien entre l'apprentissage profond et la présence active aux activités pédagogiques ;
2. Le développement d'un comportement propre à l'apprentissage de la profession médicale, la démonstration de l'engagement personnel et la mise en action d'une démarche humaniste et responsable en tant que membre d'une équipe ;
3. Le respect mutuel de la communauté du programme de médecine : personnes étudiantes, personnes enseignantes, personnes conférencières invitées, patients et patientes partenaires, personnel de soutien et administratif.

Séances pédagogiques

Toutes les activités pédagogiques prévues au curriculum et inscrites à l'agenda académique sont essentielles à la formation et la présence des personnes étudiantes y est attendue.

Un suivi des présences est toutefois spécifiquement effectué pour les activités suivantes comportant une évaluation continue :

- APE
- APP
- RPC
- Ateliers du cours IPM
- Cours IMC-IDC (séances hospitalières et ateliers de simulation au CAAHC)
- Semaines d'ICP (deuxième année)
- Activités inter et intraprofessionnelles des cours CSS/CIS
- Autres ateliers

Types d'absences

Toute absence planifiée (prévisible) doit être signalée avec préavis d'au moins 30 jours ou dès que connue (dans les 72 heures) si le délai est moindre.

Types d'absences prévisibles :

- Présentation à un congrès en tant que personne présentatrice ;
- Participation à une activité académique universitaire (fonctions AEEMUM, personne représentante académique, FMEQ) ;
- Participation politique/ congrès IFMSA ;
- Compétition sportive de haut niveau (Carabins, Patriotes) ;
- Rendez-vous médical pour soi ou pour personne dépendante ;
- Intervention chirurgicale élective ;
- Évènement religieux (pour ceci – remplir la demande d'accommodement) ;
- Évènement personnel ou familial.

Toute absence non planifiée (imprévisible) doit être signalée au moment même (délai maximal de 7 jours de calendrier).

Types d'absences imprévisibles :

- Condition médicale imprévue ;
- Situation personnelle ou familiale imprévisible.

Signalement d'une absence

Toute absence à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation continue ou à un examen (ECOS, EFI ou examen final) doit être signalée par le biais du formulaire électronique dûment complété disponible dans le centre étudiant au maximum dans les 7 jours de calendrier.

Pour toute absence de plus de 3 jours consécutifs, une pièce justificative officielle (par exemple: certificat médical) doit être jointe au formulaire.

Une fois par trimestre, la personne étudiante peut justifier une absence à un examen final sur la base d'une déclaration sur l'honneur (sans document justificatif à l'appui s'il s'agit d'une absence de courte durée). Pour toute autre absence à un examen final survenant au cours du même trimestre, la personne étudiante doit fournir une pièce justificative officielle.

Les pièces justificatives, lorsque requises, doivent être dûment datées et signées.

Absences prolongées, situations personnelles particulières ou situation de santé

Des situations exceptionnelles et imprévues peuvent entraîner des absences répétées ou prolongées. Si une telle situation se présente, prenez contact dès que possible avec un membre de la direction du vice-décanat afin d'envisager ensemble un plan de soutien et des solutions adaptées au contexte particulier. Dans certains cas, une suspension temporaire des études pourrait être l'approche la plus appropriée.

Prise des présences

Les présences aux séances de cours ou aux activités citées plus haut seront prises. Il est attendu que la personne apprenante soit présente pour l'entièreté de la séance.

Suivi des absences

Le nombre d'absences aux séances de cours ou activités faisant l'objet d'une évaluation continue sera suivi par la direction du programme.

En cas d'absence à 3 séances faisant l'objet d'une évaluation continue au sein d'un même cours ou de 6 séances au sein d'un même trimestre, une rencontre avec la direction sera sollicitée afin d'assurer le soutien personnel ou pédagogique propice à l'atteinte pleine et entière des objectifs du programme.

Toute absence non justifiée par le biais du formulaire électronique dans le centre étudiant est considérée comme un manquement au professionnalisme.

Abréviations

APE : apprentissage par équipe

APP : apprentissage par problème

CAAHC : centre d'apprentissage des attitudes et habiletés cliniques

CSS : collaboration en sciences de la santé

ECOS : examen clinique objectif structuré

EFI: examen faible impact

IMC : introduction à la médecine clinique

IDC : intégration de la démarche clinique

ICP : intégration clinique précoce

IPM : identité professionnelle du médecin

RPC : résolution de problèmes cliniques

¹Charte de l'Okanagan, Charte internationale pour les universités et les institutions d'enseignement promotrices de santé <https://open.library.ubc.ca/media/download/pdf/53926/1.0431442/5>